



Akim LAMOURI
Délégué
Syndical CFTD

La CFDT défend les intérêts des salarié(e)s depuis plus de 100 ans !

Les militant(e)s CFDT de la DIAC font face à des agressions verbales inacceptables, allant jusqu'au vol du matériel professionnel d'un délégué syndical. Assez ! Nous sommes des salarié(e)s qui défendons d'autres salarié(e)s, et rien ne justifie de telles attaques. À ce jour, rien n'est signé. Nous sommes dans la dernière ligne droite des négociations sur le temps de travail, les congés, les indemnités de départ et le CET. >



>> La CFDT a analysé les risques d'un refus de signature. Ce qui reste à peser, c'est le bénéfice d'un accord - s'il est à la hauteur des attentes des salarié(e)s. Contrairement à 2017, où le syndicat majoritaire de l'époque a tout abandonné (prime d'ancienneté, jours seniors, jours de bonification, 15 % de prime fixe), la CFDT ne lâchera rien ! Nous défendrons chaque droit, chaque avantage, chaque acquis ! Il est temps d'obtenir un vrai contrat social, équitable, protecteur et ambitieux !

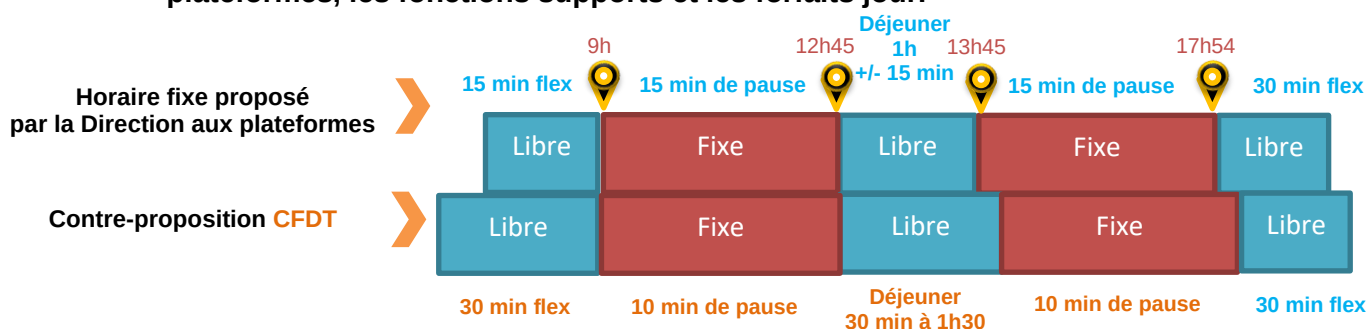
NÉGOCIATION COLLECTIVE DIAC : C'EST L'HEURE DE FINALISER UN NOUVEAU CONTRAT SOCIAL !

Une construction basée sur notre spécificité DIAC, la mutualisation du socle social commun Renault et notre syndicalisme de proximité des salarié(e)s !

L'aménagement du temps de travail



- 1 Définir le temps de travail à 37h + 12 jours de RTT permettant un équilibre entre les différents statuts. De plus, couplé à des heures supplémentaires, les technicien(ne)s gagneraient plus.
- 2 Définir le type d'horaire fixe / variable (pour les technicien(ne)s), et le forfait jour (pour les cadres) - La **CFDT** veut différencier le temps de travail selon trois catégories : les plateformes, les fonctions supports et les forfaits jour.



Pour la CFDT, les fonctions supports doivent avoir une flexibilité sur leur journée de travail !

Pour les salarié(e)s au forfait jour, ils sont objectivés sur le résultat et non le temps !



Samedi = 100%.

La **CFDT** propose d'équilibrer le réaménagement du temps de travail, des salarié(e)s soumis(e)s au décompte horaire, par des compensations financières.

La CFDT ne veut pas de jours de congés imposés !

La CFDT veut des jours seniors (1 jour à 60 ans et 2 jours à 62 ans et plus).

Sur le point de l'indemnité de retraite la **CFDT** propose : 1 mois de salaire de plus, pour une ancienneté de 15 à 30 ans et 2 mois de plus pour une ancienneté au-delà de 30 ans. Sur le point de l'indemnité de licenciement, la **CFDT** propose 1/2 mois de salaire pour une ancienneté inférieure à 5 ans et 3/4 de mois de salaire au-delà de 5 ans d'ancienneté, avec un plafond de 20 mois de salaire.

Pour le CET, la **CFDT** demande la mise en place de l'automatisation du reliquat de congés comme ce qui se fait actuellement en fin de période de référence des congés.

Même s'il y a deux écoles, l'une préfère lisser le salaire annuel sur 12 mois, l'autre préfère garder son 13^{ème} mois. Pour la **CFDT**, le 13^{ème} mois doit être gardé pour les technicien(ne)s. Pour les cadres, le socle social commun en a déjà décidé autrement.

La CFDT veut l'arrondi au supérieur pour les salarié(e)s au temps partiel / réduit.

Le 24 juillet 2025 – 4^{ème} et dernière réunion sur le temps de travail...-, la CFDT présentera à la Direction ses dernières propositions, dont nous avons énuméré une partie dans ce tract. Des heures de négociation ne peuvent être retranscrites sur un tract de deux pages. N'hésitez pas à interpeller vos élu(e)s et représentants CFDT pour avoir des informations sur la négociation.

Ne rien lâcher, ni sur les valeurs de la CFDT ni sur la défense des salarié(e)s !